

## FICHE PROJET

### EQUIPE MOBILE PASSERELLE

# Programme « 10 000 logements HLM accompagnés »

Juin 2020



## Présentation du projet

Projet d'accompagnement à domicile de locataires ayant des difficultés à se maintenir dans leur logement, en souffrance psychique ou faisant face à des problématiques psycho-sociales.



**Catégorie :** Maintien



**Mots clés :** Santé mentale et problématiques psycho-sociales – Equipe Mobile



**Porteurs du projet :** Les Résidences Yvelines Essonne – Association Œuvre Falret et le CPT Sud Yvelines 78.



**Période :** En cours depuis 2016



**Territoire concerné :** Territoire Sud Yvelines (78)

### Contexte et genèse

Le projet « Equipe Mobile Passerelle » s'inscrit en écho de plusieurs constats de locataires présentant des difficultés à se maintenir dans leur logement du fait d'un isolement social et de troubles psychiques :

- Certains se trouvent en situation d'impayés de loyer, d'incurie, de troubles du voisinage, de violences... Or, malgré des tentatives de prise de contact, le bailleur n'a plus d'autres possibilités que d'initier une procédure d'expulsion.
- Les locataires en souffrance psychique et/ou en difficultés psycho-sociales peuvent décider de ne pas demander d'aide (mécanisme de honte et de repli sur soi)
- Les acteurs du territoire sont parfois démunis devant la complexité des situations. Les liens entre bailleurs/services sociaux/ services de soin/ structures adaptées sont parfois morcelés et peuvent manquer de liant.

Pour répondre à ces constats, les Résidences Yvelines Essonne, l'Association Œuvre Falret et le CPT Sud 78 ont imaginé une **équipe mobile passerelle intervenant à domicile**. Le projet s'inscrit dans un contexte local favorable à la prise en compte

des troubles psychiques (développement d'une charte de santé mentale dans les Yvelines, annuaire de la santé-mentale et logement, colloques, partenariat avec le CPT Sud 78...).

### Les principaux objectifs

Le projet vise ainsi trois objectifs concomitants :

- **Créer le lien manquant en « allant vers » le locataire et en lui offrant un accompagnement spécialisé** lui permettant de se maintenir dans son logement et d'améliorer sa situation personnelle et locative ;
- **Proposer une réponse à un besoin important dans le champ du handicap psychique** et visant la transversalité des approches (soin, social, logement).
- **Améliorer le maillage des interventions** auprès des ménages pour raccrocher les personnes aux dispositifs de droit commun

### Le public cible

- › **Nature des publics visés :** Les locataires rencontrant des troubles psychiques et/ou des difficultés psycho-sociales, se retrouvant isolés et en difficulté à leur domicile (repli sur soi, rupture de droits entraînant ou non des dettes, situation d'incurie, de troubles du voisinage, de troubles du comportement...).
- › **Nombre de ménages accompagnés :** Entre 2016 et 2019, 82 ménages ont été accompagnés par l'Equipe mobile.

### Les partenaires

Les partenaires opérationnels et financiers prenant part au projet EMP sont les Territoires d'Action Sociale (TAS), les mairies et CCAS, les Coordinations Handicap Local (CHL) et Maison Départementale du Handicap (MDPH), les CMP, les médecins traitants des locataires, les Conseils Locaux en Santé Mentale (CLSM), les Pôles Autonomie des Territoires du CD 78, les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et Services d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), ou encore les associations de médiateurs de quartier.

## La mise en œuvre

### Déploiement et contenu du projet

**Un accompagnement transversal, combinant approche sociale et « soignante » et s'appuyant sur un solide réseau de partenaires.**

L'approche transversale se distingue par quatre partis pris :

- « **L'aller-vers** » les locataires en difficultés, se traduisant par un dispositif de maraude à domicile permettant de « capter » les locataires en difficulté « *public qui ne demande rien et a besoin de tout* », avec la volonté d'établir un contact et un lien de confiance
- Le « **rétablissement de soi** » à travers la **restauration du lien social**, considéré comme vecteur principal de la réussite de la démarche de sortie de l'isolement ;
- La **régularité des rencontres qui permet de maintenir le lien** : le dispositif est flexible et permet d'adapter l'accompagnement aux besoins des personnes en termes de réactivité et régularité ;
- Le **travail en binôme (travailleur social/psychologue ou infirmière) avec la double entrée psychologique et sociale**, qui permet de comprendre les situations et de cibler les objectifs pour chacun des bénéficiaires, de solliciter les partenaires adéquats pour la prise en charge par les services de droit commun, le cas échéant.

**Un accompagnement social global par l'EMP pour favoriser le maintien dans le logement.**

Après l'orientation par les CESF du bailleur et la validation des situations par les partenaires et le bailleur, l'accompagnement est déployé sur plusieurs axes, en fonction des besoins spécifiques de la personne :

- **L'accès aux soins** : les problématiques de santé psychologiques s'étant révélées prédominantes parmi les bénéficiaires, avec des troubles diagnostiqués chez 75% des personnes suivies (pathologies névrotiques, troubles mentaux sévères, trouble de la personnalité) ;

- **La prise en charge sociale** qui peut se faire sur plusieurs axes : la socialisation de la personne, l'aide administrative et budgétaire, le logement, l'amélioration du bien-être du locataire ;
- **L'accompagnement psychosocial**, pour les problématiques budgétaires, d'entretien du logement, de désencombrement et d'accompagnement physique des personnes auprès des services de droit commun ;
- **Le dénouement de situations problématiques avec le bailleur**, prévention des expulsions et recouvrement des dettes locatives.

En moyenne, les mesures durent entre 7 et 8 mois pour parvenir à stabiliser les locataires, résoudre les problématiques locatives et assurer le tuilage avec les services d'accompagnement médical adéquats si besoin.

### Moyens mobilisés

**Moyens humains** : Une équipe socio-sanitaire composée de 2 travailleurs sociaux (1.5 ETP), 2 intervenantes sanitaires (0.4 ETP de psychologue + 0.2 ETP d'infirmière), d'une assistante administrative (0.1ETP).

**Moyens financiers** : Le budget total pour les 3 ans de l'expérimentation s'élève à 372 969 €. Le projet a été financé par le concours du FNAVDL, à hauteur de 209 469€, par les fonds propres du bailleur (38 500€), le mécénat (82 000 €) et les Œuvres Falret (43 000 €).

**Coût moyen de la prise en charge** : 4548 € par situation accompagnée.

*« On a tordu le cou à l'idée que s'il n'y avait pas de demande, l'intervention est compliquée, ça marche, il faut juste entrer en contact et créer le lien ».*

**Responsable du projet au sein des Résidences**

## Les enseignements

### Principaux résultats

#### L'ouverture des « portes du secteur de la psychiatrie »

Bien que des liens avec le CPT Sud 78 préexistaient, l'ouverture des « portes du secteur de la psychiatrie » constitue la principale réussite découlant du dispositif. L'expérimentation a permis :

- D'inclure les partenaires médico-sociaux dans l'accompagnement aux côtés de l'EMP,
- De structurer une approche d'intervention commune et transversale : les « passerelles » entre ménages, bailleur social et dispositifs sociaux et psychiatriques de droit commun
- De rayonner localement et de rencontrer les autres partenaires du secteur, renforçant l'assise du projet sur le sud du département.

La cartographie des liens et partenaires ressources a été dessinée, fluidifiant les orientations vers l'expérimentation et vers les dispositifs médicaux de droit commun. Ainsi, en février 2019, 75% des bénéficiaires ont été accompagnés dans leurs problématiques de santé mentale et orientés vers les soins psychiatriques et structures spécialisées sur le territoire.

#### Une expertise éprouvée de l'EMP après d'un public en difficulté

Avec 80% des orientations bailleurs devenant une « mesure d'accompagnement », le dispositif a fait preuve de sa capacité à « accrocher » les ménages en difficulté, même lorsque ces derniers n'en n'avaient pas manifesté le besoin. Au fil du déploiement, l'EMP a pu perfectionner ses techniques d'accroches pour entrer plus facilement en contact avec les locataires.

Sur 35 mesures d'expulsion initiées par le bailleur depuis le lancement de l'expérimentation, 25 ont pu être évitées avec l'accompagnement de l'EMP.

Dans la même idée, l'expérimentation a permis pour un certain nombre de bénéficiaires :

- La résorption de la dette locative (- 37% entre mars 2016 et février 2019) qui traduit

l'assainissement des situations budgétaires des bénéficiaires du dispositif ;

- L'amélioration de leur équilibre de vie d'un point de vue psychosocial ;
- Le maintien des bénéficiaires dans leur statut de locataire.

#### Une acculturation et l'acquisition de compétences sur les problématiques de la santé mentale.

L'expérimentation a permis une sensibilisation des agents de proximité du bailleur sur les troubles psychiques, transformant des situations auparavant sources de tension en situations contrôlées. En donnant des clefs de compréhension et proposant des solutions concrètes au CESF pour mieux gérer les situations problématiques avec des personnes souffrant de troubles psychiques (via une formation avec le psychiatre du projet notamment), l'EMP a offert une « soupape » aux équipes de proximité.

### Suites et perspectives

Le projet a bénéficié d'une publicité à l'échelle départementale via plusieurs présentations de l'expérimentation (à la Conférence Communale du Logement, au colloque du centre de ressources troubles psychiques régional (Céapsy). Il a attiré de nouveaux partenaires bailleurs pour prendre part au projet (CDC Habitat et I3F notamment) et s'est inscrit dans le paysage à l'échelle du département. Pour la suite, l'équipe de partenaires cherche aujourd'hui à capitaliser sur les outils créés et à structurer la méthode.

Le souhait est également de créer de nouveaux partenariats dans le secteur psychiatrique sur le nord du département, et de pérenniser les financements dédiés, en sollicitant notamment les communautés d'agglomération du territoire (SQY et GPSO).

### Contacts

- › **Pour Les Résidences Yvelines Essonne**, Marie-Christine Chevrot, *Directrice de la gestion locative*  
[marie-christine.chevrot@lesresidences.fr](mailto:marie-christine.chevrot@lesresidences.fr)

#### Pour plus d'informations :

<https://falret.org/services-etablisements/equipe-mobile-paserelle/>